



Plan de mobilité urbaine intégrée 10 mesures clés

À court terme

À court terme, investir dans l'amélioration des services de transport collectif et actif pour les rendre performants, flexibles, confortables et attrayants en implantant une série de dix mesures concrètes visant à offrir des solutions alternatives en matière de transport à la population de Québec et lui permettre de se déplacer plus rapidement.

1. Bonifier les liens rapides entre le nord et le sud de la ville par des parcours directs et croisés desservis par des Expressbus et des Métrobus;
2. Développer des pôles d'échanges de transport multimodal répartis efficacement à travers la ville (Beauport, Charlesbourg, Saint-Émile Val-Bélair, Cap-Rouge, Belvédère, Saint-Roch, d'Estimauville, etc.) afin de les relier aux trois principaux pôles (centre-ville, Sainte-Foy et Lebourgneuf);
3. Mettre en place une série de mesures incitatives au transport collectif et actif dont:
 - Moduler la tarification du transport collectif;
 - Promouvoir les horaires de travail variables, la semaine de quatre jours, le télétravail et l'autopartage pour les employés de la Ville et auprès des entreprises et institutions de la région;
 - Offrir une carte d'abonnement intermode incluant l'autobus, l'autopartage, le vélopartage, le train, le stationnement et le réseau le gouvernemental ;
 - Adopter une charte du piéton ;
 - Inciter les entreprises et institutions à implanter des mesures telles qu'un service de covoiturage entre employés, un remboursement ou un rabais pour les employés sur les titres de transport, des installations pour favoriser le transport actif (douches, vestiaires, supports à vélo sécurisés), etc.;
 - Soutenir l'implantation de navettes dans les parcs industriels et technologiques;
 - Offrir des stationnements gratuits ou prioritaires pour les véhicules en autopartage;
 - Entretien des voies cyclables à l'année.
4. Développer un complément de transport de proximité dans les quartiers situés autour des principaux pôles d'échanges de transport multimodal (public ou privé);
5. Implanter un service de transport collectif vers l'aéroport;
6. Soutenir la recherche-développement et l'intégration aux nouvelles technologies (synchronisation des feux de circulation, planification des parcours, système de paiement intelligent, Wi-Fi dans les autobus, etc.);

7. Créer un Bureau de la mobilité intégrée regroupant les représentants des divers paliers politiques, des organismes, des institutions et des citoyens, chargé de la planification, de la coordination et de la mise en œuvre de tous les projets de transport et d'aménagement du territoire visant à améliorer l'efficacité des déplacements de la communauté métropolitaine (ex.: assortir les demandes de permis pour les projets immobiliers d'envergure d'une étude de circulation, aménager le secteur de la tête des ponts, évaluer la possibilité d'inverser des voies sur des autoroutes aux heures de pointe);
8. Créer un Bureau d'aménagement du territoire afin d'assurer une meilleure concertation et une meilleure prise de décisions ;
9. Assurer la consolidation, la fluidité et la sécurité du transport actif (réseau cyclable, lien haute-ville/basse-ville, usagers vulnérables, etc.);
10. Améliorer les liens haute-ville/basse-ville, surtout par l'installation de moyens mécaniques pour piétons et cyclistes et de supports à vélo sur tous les autobus ainsi que par l'amélioration des escaliers ;
11. Mettre en place des mesures incitatives à la densification, à la rénovation et à l'accès à la propriété près des pôles d'emploi, des écoquartiers d'origine, des pôles d'échanges de transport multimodal et des axes structurants de transport collectif;
12. Adopter une politique de rue complète (allongement et intégration de la phase piétonne dans le cycle des feux, ralentissement de la circulation, visibilité et rehaussement des traverses, élargissement et aménagement des trottoirs, déneigement adéquat, etc.).
13. Améliorer la rapidité et la convivialité des services de transport adapté, notamment, en réduisant les délais d'attente et de parcours, en permettant les modifications à court terme de services requis et en augmentant le nombre d'autobus et de taxis adaptés.

À moyen terme

Démocratie Québec s'engage à mettre en place un système de transport collectif électrique structurant, moderne, rapide, confortable et viable de type tramway entre le pôle Sainte-Foy et le centre-ville;

À long terme

Démocratie Québec est en faveur de la nécessité de poursuivre les études relatives à la construction d'un troisième lien interrives avant de se prononcer sur le sujet.

Rendre conditionnel l'appui de Démocratie Québec à la construction d'un troisième lien à l'intégration du transport en commun à une telle infrastructure.

À plus long terme, favoriser le développement d'un train de banlieue.